

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05221

Numéro SIREN : 901 933 960

Nom ou dénomination : A3S Travaux

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 32216

GREFFE

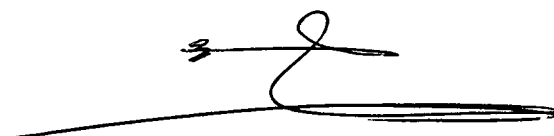
A3S TRAVAUX SAS

Société par actions simplifiée à associé unique.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : 11, rue Hustin. 33185 LE HAILLAN.

R.C.S. de Bordeaux : 901 933 960.

COMPTES DE SYNTHESE ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes, la Présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

Désignation de l'entreprise <u>A3S TRAVAUX</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>11 RUE HUSTIN 33185 L.F. HAILLAN</u>																			
SIRET <table border="1"><tr><td>9</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td><td>6</td><td>6</td><td>9</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>						9	0	1	9	6	6	9	6	0	0	0	0	1	4
9	0	1	9	6	6	9	6	0	0	0	0	1	4						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>0</td><td>6</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>						0	6												
0	6																		
ACTIF																			
				Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>															
				Net <u>3</u>															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	32 069	030	2 372	29 697												
	Immobilisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	32 069	048	2 372	29 697												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 200	070		3 200												
		Autres * (3)	072	255	074		255												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	2 258	086		2 258												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
Total II		096	5 713	098		5 713													
Total général (I + II)		110	37 782	112	2 372	35 410													
PASSIF																			
Exercice N NET																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	1 000												
	Écarts de réévaluation					124													
	Réserve légale					126													
	Réserves réglementées *					130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131													
	Report à nouveau					134													
	Résultat de l'exercice					136	(1 418)												
	Provisions réglementées					140													
Total I					142	(418)													
Provisions pour risques et charges					Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	1 609												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	33 990												
	Produits constatés d'avance					174													
Total III					176	35 828													
Total général (I + II + III)					180	35 410													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	32 069											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AR

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A3S TRAVAUX** N° **13 111 2 0 2 1** N° **1**

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR **018** Exercice N clos le **31 12 2021**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
		Services *		217		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	5 283
	Production immobilisée *				222	
	Subventions d'exploitations reçues				224	
	Autres produits				226	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				232	5 283
	Variation de stocks (marchandises) *				234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				238	127
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			240	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			242	3 924
	Rémunérations du personnel *				244	278
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				250	
	Dotations aux amortissements *				252	
	Dotations aux provisions				254	2 372
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			256	
					260	
Total des charges d'exploitation (II)					262	6 701
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					264	(1 418)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	290	
Produits exceptionnels (IV)				Charges exceptionnelles (VI)	300	
				(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	347	
					348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(1 418)
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	1 418
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies)	993	
	Crédance due au report en arrière du déficit				346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)	647	
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 duodecies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	1 418
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	1 418

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AR

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>A3S TRAVAUX</u>						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	14 069	444		446	14 069		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	18 000	464		466	18 000		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	32 069	494		496	32 069		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 172	534		536	1 172		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	1 200	554		556	1 200		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	2 372	574		576	2 372		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
				Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AR

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**Désignation de l'entreprise : A3S TRAVAUXNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	1 418
Total des déficits restant à reporter	970	1 418

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin *	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	417
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	188
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AR

GREFFE

A3S TRAVAUX SAS

Société par actions simplifiée à associé unique.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : 11, rue Hustin. 33185 LE HAILLAN.

R.C.S. de Bordeaux : 901 933 960.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2022.

L'an deux mil vingt-deux et le samedi 25 juin à 9 heures.

L'associée unique de la société "A3S TRAVAUX", société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, dont le siège se situe 11, rue Hustin au Haillan (33185), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 901 933 960, s'est réunie en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par le Président associé, Monsieur RAHMATPOUR Ahmad.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad est propriétaire de 100 parts, soit de la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation des résultats dudit exercice ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'il les a établis, et se soldant par une perte nette comptable de (1 417,84 €). Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième résolution.

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit la somme de (1 417,84 €), au compte de report à nouveau débiteur.

Troisième résolution.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, qu'il n'a pas été versé à Monsieur RAHMATPOUR Ahmad pour ses fonctions de Président, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de rémunération.

Il a été remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

AR

Quatrième résolution.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des assemblées. La séance est levée à 10 h 30.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop and a horizontal stroke extending to the left.